

**COLLEGE DES ECOLES DOCTORALES**  
**Cellule des Formations Doctorales**

**Présentation**

Textes de référence :

**Arrêté du 25 mai 2016** fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

Modifié par l'**Arrêté du 26 août 2022**.

**Arrêté du 22 février 2019**, qui inscrit le Doctorat au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP)

La préparation d'une thèse de Doctorat :

**« une formation à la recherche et par la recherche  
ET une expérience professionnelle de recherche »**

Ce qui consiste en :

- un travail personnel de recherche,
- des activités de formation spécifiques à chaque école doctorale et mises en œuvre par l'école doctorale de rattachement (le « parcours doctoral » comprenant des séminaires, des journées d'étude, etc.),
- des formations complémentaires, mutualisées et interdisciplinaires organisées par la **Cellule des Formations Doctorales** du Collège des Ecoles Doctorales.

La **Cellule des Formations Doctorales**, conformément aux décisions du Collège des Ecoles doctorales qui réunit les dix Ecoles doctorales (dont la fédération des 4 départements disciplinaires de l'Ecole Doctorale de Droit), organise et coordonne un programme de formations transversales destinées à l'ensemble des doctorant(e)s, confortant et complétant les dispositifs mis en place par les ED, afin de répondre au cahier des charges des missions définies dans l'arrêté du 25 mai 2016, comme :

- L'interdisciplinarité et l'acquisition d'une culture scientifique élargie,
- L'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique,
- Les enjeux de la Science Ouverte et la diffusion des travaux de recherche dans la société,
- L'insertion professionnelle et/ou la poursuite de carrière.

La **Cellule des Formations Doctorales** propose une offre la plus pertinente possible de formations et d'informations utiles aux doctorants afin de les aider et de les accompagner sur la durée de la préparation du doctorat et après le Doctorat.

*Quelques objectifs :*

- *développer l'esprit d'initiative et d'investissement,*
- *enrichir les connaissances et l'acquisition d'une culture pluridisciplinaire,*
- *valoriser les compétences de l'expérience professionnelle du doctorat,*
- *gagner en autonomie,*

**Une opportunité pour rencontrer, échanger, croiser les expériences, s'interroger, s'entraider...  
ET nourrir la curiosité !**

**Principes :** Des formations ouvertes à **TOUTES** et **TOUS** les Doctorant.e.s  
**en complément, parallèlement et indépendamment**

des parcours doctoraux organisés par chaque école doctorale.

Le programme des formations est organisé par année universitaire,

Les formations sont classées par catégorie et sous formes de conférences ou d'ateliers \* :

- ✓ **AIDE A L'ENSEIGNEMENT** \* : *enseigner à l'université*
  - Ateliers « Pratique pédagogique et d'évaluation »
  - Développer et optimiser le lien pédagogique
- ✓ **AIDE A LA RECHERCHE**
  - Ressources documentaires
  - Séminaires pluridisciplinaires en SHS
  - Elaborer et construire sa thèse
  - Publier en SHS
  - Droit d'auteur et publication scientifique
  - Être re – connu comme chercheur
- ✓ **OUTILS DE LA THESE ET SCIENCE OUVERTE**
  - Programme Cycladoc du Service Commun de Documentation
- ✓ **OPTIMISATION DE SA COMMUNICATION ET RELATIONS AUX AUTRES**
  - Formation par les techniques théâtrales
  - Optimisation de la relation aux autres
- ✓ **LANGUES ET COMMUNICATION SCIENTIFIQUE**
  - La communication scientifique en Anglais ; Allemand
- ✓ **DEVENIR PROFESSIONNEL** : Recherche et Enseignement supérieur
  - Ateliers « Préparation au recrutement par section CNU »
  - Le CNRS par section
  - Financement de la recherche sur projet
  - Le Post Doc
- ✓ **DEVENIR PROFESSIONNEL** : Accompagnement pour la recherche d'emploi
  - Construire son projet professionnel
  - Valoriser ses expériences professionnelles et ses compétences
  - Rencontrer des professionnels
  - Construire sa candidature (CV et lettre de motivation)
  - Réussir ses entretiens de recrutement
  - Concrétiser son projet de mobilité internationale
  - L'entrepreneuriat

\* Certaines constituent plus particulièrement une préparation au métier d'enseignant du supérieur, comme la rubrique « Aide à l'enseignement », et concernent plus spécifiquement les Doctorants ayant une charge d'enseignement (D.C.E. ou doctorants vacataires).

**Modalités :**

**L'inscription préalable est indispensable**, via la plateforme **ADUM**

Elles sont facultatives et au choix, **ET sur inscription**,

Une inscription est un engagement à assister à la formation,

Une attestation de présence est délivrée après vérification de l'assiduité,

Un questionnaire d'appréciation est fourni à chaque Doctorant participant à la fin de chaque formation,

Chaque formation peut donner droit à une équivalence ECTS (*voir auprès de l'école doctorale*),

Pour toute question, vous pouvez me contacter par mail à : **CFD@univ-paris1.fr**

Anne COULON  
responsable de la  
Cellule des Formations Doctorales